



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 48907

Texte de la question

L'opération micro-portable pour les étudiants répond à de réels besoins. Elle engage tous les acteurs du marché - constructeurs, éditeurs et banques - à faciliter l'acquisition d'un micro-portable à tout étudiant. Sur le site Internet du Gouvernement, seuls les grands constructeurs font partie de l'offre proposée aux étudiants. Or, en plus de ceux-ci, il existe de nombreux constructeurs individuels ; ces PME ont un rôle majeur dans le développement économique des territoires et ne sont pas intégrées, comme les grandes marques, dans l'offre diffusée par le site gouvernemental. Aussi, M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ce qu'il entend mettre en oeuvre pour que ces constructeurs individuels puissent avoir accès à ce nouveau marché du micro-portable pour étudiants.

Texte de la réponse

Pour les sociétés, la participation à ce programme repose sur des engagements contractuels de partenariat et sur le respect du règlement de la marque « Internet déclaré d'utilité tout public ». En dépit d'une très large information, pour la première année de cette opération, seule la PME française FGI a été en mesure de réunir toutes les conditions requises : proposer des offres correspondant au cahier des charges techniques et s'engager sur les critères définis dans le contrat de partenariat. Pour la seconde année de l'opération, de nouvelles sociétés ont manifesté le souhait de rejoindre le groupe de partenaires et parmi elles figurent des PME françaises. Il est à noter également que des accords de distribution entre des enseignes et des constructeurs ont contribué très largement au succès de l'opération et permis de valoriser des actions de proximité. Là encore, pour la seconde année, différents circuits de distribution, dont des PME, seront impliqués rendant ainsi les offres accessibles au plus près des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48907

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8056

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5878